

DÉCISION N°01-2026

AVIS SUR L'ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'ORGANISATION EN MER DE ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS (ZMEL) SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME NATUREL DU LITTORAL INTRA-BASSIN DE LÈGE-CAP FERRET

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°58-2022 du 14 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2022 du 14 mars 2022 portant nomination du Président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;

Considérant la demande d'avis de la DDTM en date du 9 janvier 2026 par courriel relatif à l'actualisation du dispositif d'organisation en mer de zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur le domaine public maritime naturel du littoral intra-bassin de Lège-Cap Ferret,

Considérant le courrier du CRCAA du 22 septembre 2025 adressé à la DDTM de la Gironde et relatif à la sécurité des mouillages professionnels à Grand Piquey,

Considérant que le quorum est atteint,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA), réuni le 28 janvier 2026, décide :

Article 1

Le Conseil émet un avis favorable assorti des recommandations et de la prescription suivantes :

Recommandations

- Prévoir des zones réservées, au droit de chaque village ostréicole, à proximité des établissements, pour les professionnels qui doivent accéder à leur corps mort à toute heure et toute l'année,
- Assurer la cohabitation entre les différents usages par des accès aux ZMEL qui ne compromettent pas les accès aux concessions ostréicoles, notamment en maintenant un espace suffisant entre les concessions ostréicoles et la ZMEL.

Prescription

- Sur la zone de Grand Piquey, répartir la zone réservée aux professionnels des deux côtés de la jetée, afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité.



Article 2

La présente décision du CRCAA sera transmise à l'autorité compétente.

Gujan-Mestras, le 28 janvier 2026

Le Président du CRCAA

Olivier LABAN